

avoir point été reçus eux-mêmes, si cela se peut prouver par trois témoins, seront exclus de cette marque d'honneur toute leur vie. J'ignore si cet ordre existe encore.

---

1660.

ORDRE de la Concorde. (PRUSSE.)

Institué par Ernest, margrave de Brandebourg.

Les chevaliers portent, à un ruban jaune, une croix d'or à huit pointes pommetées et émaillées de blanc; à chaque angle il y a deux C entrelacés en sautoir; au centre est un médaillon d'or émaillé, et deux rameaux d'olivier adossés, dont les extrémités supérieures et inférieures passent dans deux couronnes, aussi d'olivier, avec ce mot à l'entour, *concordant* (ils s'accordent); une couronne électorale sur les deux pointes d'en haut. Au revers de la croix est le nom du margrave de Brandebourg, et la date de l'institution.

Page 247, pl. XVIII, n° 5.